

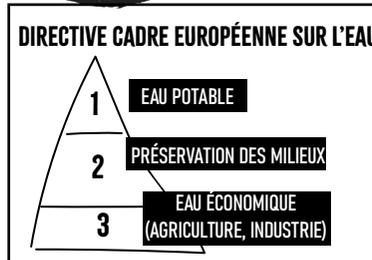
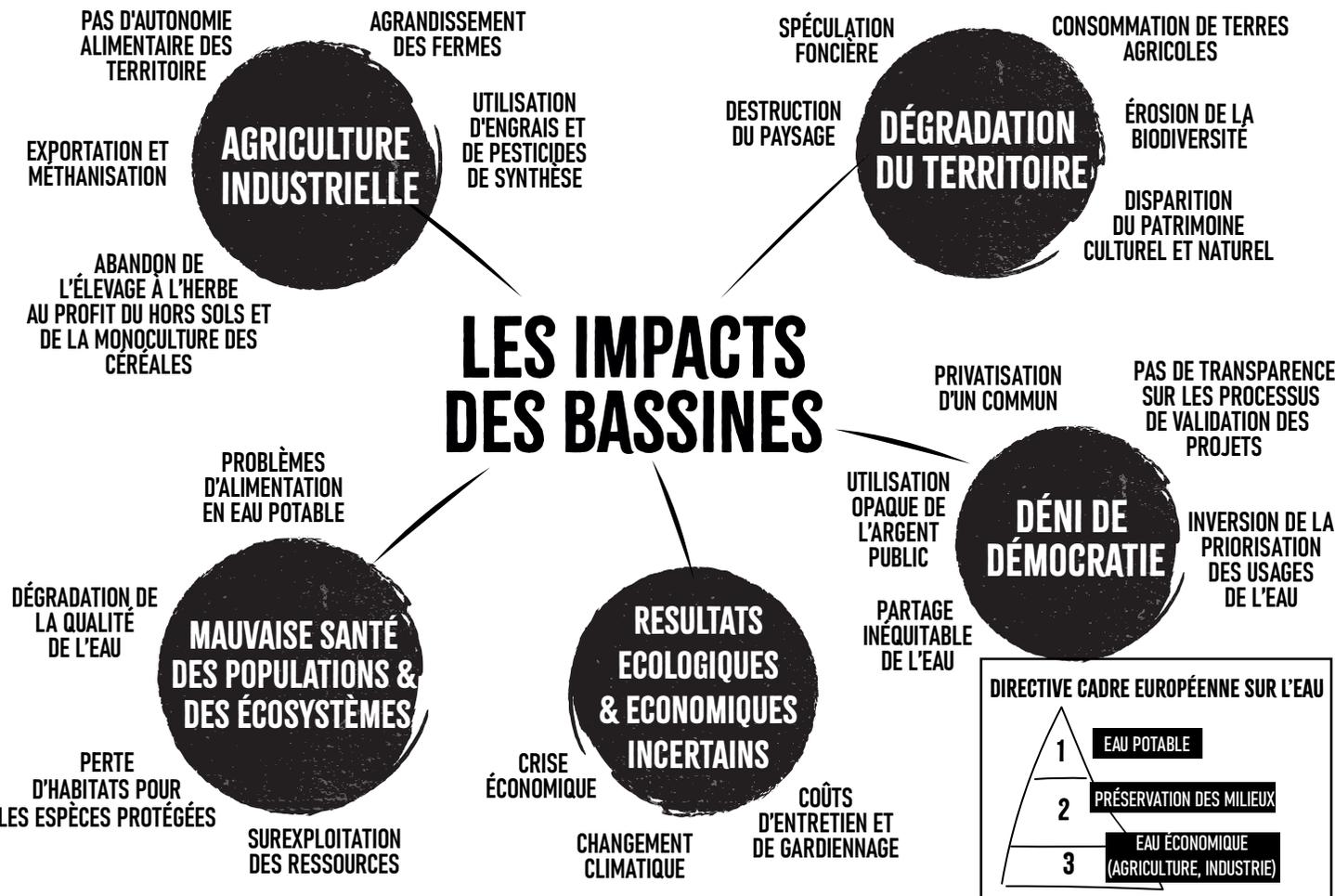


MÉGABASSINES

**REFUSONS LE RAVAGE
DE NOTRE TERRITOIRE ET LE
PILLAGE DES RESSOURCES
AU NOM D'INTÉRÊTS PRIVÉS,
CHANGEONS DE MODÈLE AGRICOLE !**

**RASSEMBLEMENT LE 28 OCTOBRE
À VAL-DU-MIGNON**

LES IMPACTS DES BASSINES



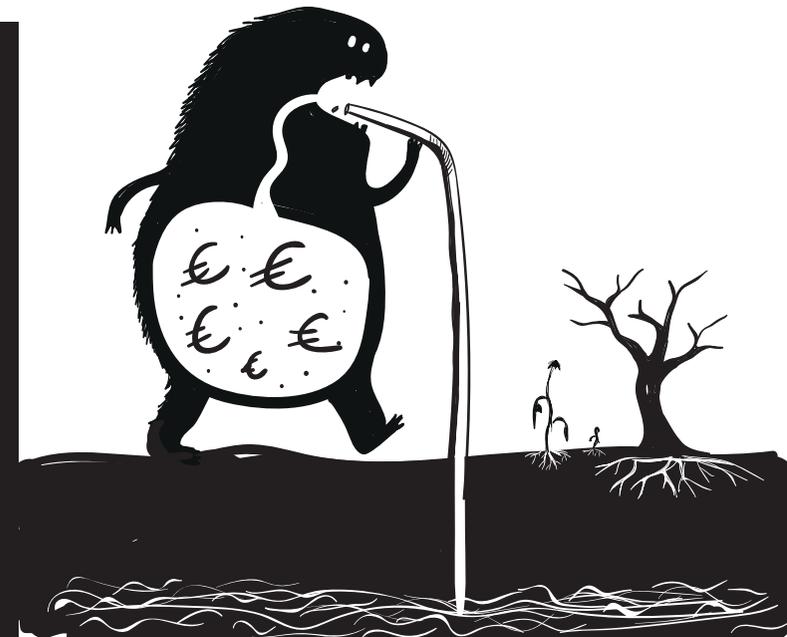
ENCHAÎNEMENT DE VICTOIRES JURIDIQUES

Le 3 octobre, le tribunal administratif de Poitiers a confirmé l'annulation des 2 arrêtés préfectoraux portant sur la création et l'exploitation de 6 méga-bassines de la Pallu en Vienne et de 9 méga-bassines de l'Aume Couture. La cour avait déjà suivi les arguments des associations environnementales sur les précédents dossiers, et prononce un jugement similaire cette fois encore ! Et pour cause, la problématique est la même – surdimensionnement des projets, augmentation des volumes d'irrigation liée à ces infrastructures dans un contexte hydrologique local déjà en déséquilibre, ainsi qu'une absence de prise en compte des effets prévisibles du changement climatique et l'insuffisance des études d'impact.



Les 16 bassines en projet sur le bassin de la Sèvre niortaise sont quant à elles en appel au tribunal de Bordeaux et risquent très probablement de connaître le même sort. Une fois leur illégalité reconnue, la facture de remise en état des bassines construites à la hâte risque de coûter bien cher aux porteurs de projets... La bassine en construction à Priaires a déjà fait l'objet d'une décision de justice réduisant son volume de 100 millions de litres d'eau, au vu du surdimensionnement du projet initial et du manque de rigueur scientifique de la coop de l'eau quant à l'impact immédiat sur la partie amont du Mignon et la fragilité des points de captage d'eau potable environnants.

Ces victoires juridiques confirment ce que nous dénonçons depuis longtemps et nous renforcent dans le sentiment que les actions menées ces derniers mois pour arrêter les projets de méga-bassines sont absolument légitimes !



C'EST QUOI UNE MÉGA-BASSINE ?

(OU RÉSERVE DE
SUBSTITUTION)

Ces ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation prennent la forme de cratères de plusieurs hectares recouverts de bâches plastiques noires retenues par des digues de 10m en moyenne. Elles ne sont PAS remplies avec l'eau de pluie ni de l'eau de ruissellement ! Les bassines sont alimentées par des pompes qui vont chercher l'eau de bonne qualité dans les sols, les NAPPES PHREATIQUES. L'exposer ainsi en plein soleil engendre son évaporation et la prolifération bactérienne ou algale (dont des cyanobactéries toxiques)

QUI FINANCE LES OUVRAGES ?

L'argent pour ces projets privés ne sort pas uniquement de la poche des irrigant.e.s... Ces ouvrages sont subventionnés à plus de 70% par de l'argent public. Le principal financeur est l'Agence de l'eau... elle-même financée majoritairement (70%) par une taxe prélevée sur les factures d'eau des citoyen.ne.s !



POURQUOI CONSTRUIRE DES BASSINES ?

Face aux pénuries d'eau, la solution trouvée par les agro-industriels et le gouvernement est de construire des bassines pour pomper de l'eau en hiver et la stocker. Une minorité d'exploitations (environ 5%) a le privilège d'être connectée à la bassine et de bénéficier de cette eau pour irriguer les cultures lorsque le reste du territoire subit le manque d'eau et doit s'adapter aux restrictions préfectorales.

A QUOI SERT L'EAU DES BASSINES ?

Essentiellement à irriguer des céréales et du maïs dont une bonne partie sera exportée. Cette plante, qui a besoin d'eau à un moment où il y en a peu (d'autant plus sur des sols superficiels), n'est pas adaptée à nos conditions pédoclimatiques et est principalement utilisée pour nourrir les animaux d'élevage industriel. Les exploitants l'utilisent aussi pour arroser des cultures qui finiront dans un méthaniseur pour en faire de l'énergie.

BASSINE SEV2 - PRAIRES

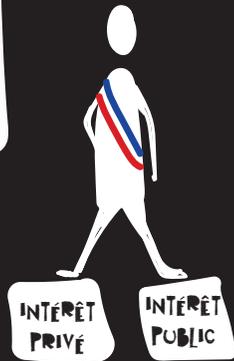
EMPRISE AU SOL : 6 HA
160 MILLIONS DE LITRES = CONSO ANNUELLE D'EAU DE 3200 PERSONNES
8 MÈTRES DE HAUTEUR
4 POINTS DE CAPTAGE
43 JOURS DE REMPLISSAGE
3 EXPLOITATIONS CONNECTÉES



Les côtes de remplissage de la bassine de Mauzé, mesurées par le piézomètre de Renais, autorisent de manière absurde le pompage lorsque le Mignon est à sec et que les nappes sont juste en train de se recharger. Les mêmes références sont prévues pour la bassine de Praires !

PRAIRES : CHANTIER SUR FOND DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'une des futures exploitations bénéficiaires de la bassine en construction de Praires, dont le chantier a débuté le 28 août, n'est autre que le GAEC familial de Marie-Christelle Bouchery. La maire de la commune de Val-du-Mignon a accordé le permis d'aménager particulièrement vite, en période estivale.



Ce GAEC est constitué exclusivement de cinq membres de la famille de la maire du Val-de-Mignon, et d'elle-même. L'exploitation de 430 hectares (vaches laitières, céréales et cultures fourragères) bénéficierait de plus d'un tiers du volume d'eau stocké dans la bassine. Un autre membre du conseil municipal de Val-du-Mignon, François Pétorin, sera lui aussi un bénéficiaire direct via son exploitation. Cet irrigant est par ailleurs administrateur et porte parole de la société anonyme coopérative de l'eau

Au vu de ces intérêts privés, l'impartialité de la maire n'a pas été garantie car elle n'a notamment pas mis en œuvre la procédure de délégation de compétence ou de suppléance suffisante prévue par la loi de 2013 sur la transparence de la vie publique.

L'APIEEE, ASSOCIATION DE PROTECTION D'INFORMATIONS ET D'ÉTUDE DE L'EAU ET DE SON ENVIRONNEMENT A ATTAQUÉ LE PERMIS ACCORDÉ POUR CETTE CONSTRUCTION PAR DEUX REQUÊTES AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS, QUI FERONT L'OBJET D'UNE AUDIENCE LE 24 OCTOBRE ET D'UNE DÉCISION SOUS 3 JOURS.

RASSEMBLEMENT

LE 28 OCTOBRE À VAL-DU-MIGNON

RDV À 11H DEVANT
LA MAIRIE DE PRAIRES

- Alors que les scientifiques spécialistes des questions de l'eau s'accordent à dire que l'usage des mégabassines va à contre-sens de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Alors que les porteurs de projet n'ont jamais mis en place les contre parties environnementales pour lesquelles ils s'étaient engagés dans l'accord de 2018.
- Alors que 160 élus des deux sèvres demandent un temps de pause sur le projet des bassines et l'ouverture de discussions
- Alors que la Cour des Comptes épingle le gouvernement en affirmant que les bassines sont un gaspillage d'argent public.
- Alors que les expériences au Chili, en Espagne ou en Vendée montrent l'échec du modèle bassines pour préserver les ressources et mènent au contraire à l'assèchement des cours d'eau et la fragilisation des nappes

UNE NOUVELLE BASSINE EST EN TRAIN DE RAVAGER NOTRE TERRITOIRE. AFIN DE FAIRE ENTENDRE NOS VOIX D'HABITANT.E.S SOUCIEUX DE LEUR ENVIRONNEMENT, NOUS VOUS INVITONS À UN RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE DE PRAIRES LE 28 OCTOBRE À 11H. NOUS INTERPELLERONS L'ENSEMBLE DES ÉLU.E.S MUNICIPAUX AFIN QU'ILS SE POSITIONNENT CLAIREMENT SUR LES BASSINES ET LES FORTS SOUPÇONS DE CONFLITS D'INTÉRÊT IMPLIQUANT LEURS COLLÈGUES.

NOUS NOUS RENDRONS ENSUITE EN CHANSON, À PIEDS OU À BICYCLETTE, JUSQU'AU CHANTIER POUR UN APÉRO OFFERT PAR BNM ET UN PIQUE NIQUE PARTAGÉ, ET EXIGER ENSEMBLE L'ARRÊT DU CHANTIER ET LA REMISE EN ÉTAT DE LA ZONE.

NO BASSARAN